

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 05 Décembre 2023**

Le mardi 05.12.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaients présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme D'ANNUNZIO), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme AUREL), M. MARTINET Florent (par M. MONBRUN), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES), Mme VIDAL Aurélie (par Mme TAURINES), Mme LOUGE Monique (par M. DELMAS).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme GENDRE Claudie.

Délibération n° 100-2023.

Réalisation d'un emprunt auprès de l'Agence France Locale.

Le Conseil Municipal,

- considérant les opérations d'investissement programmées par la Commune,
 - sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,
 - après avoir pris connaissance des différentes offres,
 - après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649,
- après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 contre (P. Loquet), 3 abstentions (P. Bourbon, L Peel et F. Martinet), décide d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :**

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt.

Montant du contrat de prêt : **2.000.000 EUR** (Deux millions d'Euros),

Date de déblocage des fonds : 15 Mai 2024,

Durée totale : **25 ans**,

Amortissement : Annuel linéaire avec 2 ans de différé (capital constant),

Commission d'engagement : Néant,

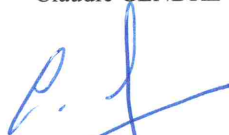
Frais de dossier : Néant,

Taux fixe 25 ans : **3.76%** annuel base Exact/360.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Secrétaire,
Claudie GENDRE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

